MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nouvelle-Orléans, ce 1er Février 1862.

AVIS est donné que le recensement de la population de la Nouvelle-Orléans, ordonné par la loi du 1er Février 1862, sera commencé le 3 Février prochain et terminé le 15 du même mois.

Les personnes qui ne seront pas recensées pendant ce temps sont priées de se faire inscrire à la Mairie, dans les bureaux de l'Etat-Civil.

Par ordre du Maire,

W. W. WILDER, Président.

A. D. CRUSSMAN, Maire.

H. BIER, comm.

Conformément à la nouvelle ordonnance, nous avons l'honneur de prévenir le public que nous ne prendrons plus de commandes pour les expéditions de la Nouvelle-Orléans, et que nous ne serons plus responsables des retards qui pourront avoir lieu dans les expéditions faites par d'autres maisons.

Nous remercions le public de la confiance dont il nous a honorés jusqu'à présent, et nous espérons que nous pourrons continuer à mériter sa faveur par notre exactitude à remplir les commandes qui nous seront confiées.

Nouvelles! Nouveautés

GIQUEL A. JANISON,

No 6, rue Chartres.

OYEZ! Nouvelle et importante publication, qui vient de paraître, et qui est mise en vente par les soussignés. Elle est intitulée: Le Livre de Cuisine de la Nouvelle-Orléanaise, ou Manuel complet de la Ménagère, contenant plus de 1,000 recettes, etc., etc. Cet ouvrage, qui est le fruit de longues années d'expérience, est appelé à rendre de grands services à toutes les familles qui désirent faire une cuisine économique et bien entendue. Il est mis en vente au prix de 2 50 le volume, relié.

GIQUEL A. JANISON,

No 6, rue Chartres.

Nouvelles! Nouveautés